

Schéma départemental des Énergies Renouvelables

Avril 2021 - Bilan de la consultation internet sur le sommaire du schéma

65 contributions, dont :

- 12 identiques anti-éoliennes et stipulant en conclusion que « la vocation de la Creuse n'est pas d'être une centrale électrique pour les grandes villes. » (contribution n°7) ;
- 2 contributions identiques commentant chaque point du sommaire du schéma (contribution n°3) ;
- 7 contributions identiques opposées au schéma et « s'inquiétant de voir notre cadre de vie transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes » et « demandant l'avis de Madame la Préfète sur la question » (contribution n°36) ;
- 4 contributions identiques contre toutes les EnR en Creuse et appelant à écouter les décisions du PNR de Millevaches (contribution n°41).

Les contributions :

- sont très majoritairement anti-éolien ;
- souhaitent le développement de la petite hydro-électricité ;
- tolèrent le développement du photovoltaïque sur toiture ;
- sont globalement opposées aux parcs photovoltaïques au sol (quelle que soit la taille) ;
- souhaitent le développement de la filière bois, mais « sans coupes rases et sans saccage bocager » ;
- sont favorables aux économies d'énergie (sans toutefois proposer de manière d'y arriver).

Quelques contributions demandent également des changements de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

À noter également que certaines contributions stipulent que « la Creuse produit suffisamment d'énergie » et que la seule question à régler serait celle des transports... Or, comme il est présenté dans l'axe 1 du schéma des énergies renouvelables de la Creuse, le département produisait en 2017 à peine 22 % de l'énergie qu'il consomme (toutes énergies confondues).

→ Consulter le [tableur des avis formulés lors de la consultation](#)